

## Gestion des informaticiens

### *Pourquoi faire simple... ... quand on peut faire compliqué !*

Le groupe de travail du 20 janvier 2012 était présidé par M. Francis BONNET, Chef de Service à la direction générale, et faisait suite à celui du 25 novembre 2011. Il s'agissait de compléter les propositions de l'administration en matière de gestion du personnel informaticien douanier.

*La délégation de l'USD-FO était composée de Michèle BOUTONNET (Bureau National), Fabrice BUATHIER (TSI à Dijon), Xavier LEMPEREUR (DNSCE) et Hervé PERROT (CID).*

Entre ces deux réunions, nos représentants locaux avaient pris connaissance du PAE 2012 qui dénombrait une perte de 4 emplois dans les deux centres CID et DNSCE. Nous n'avons pas pu savoir combien d'emplois de TSI étaient supprimés dans la mesure où la direction générale affirmait qu'il n'y en avait pas, alors que nos informations du terrain démontraient le contraire (exemple à Marseille).

Nous avons déploré cette approche de l'administration purement quantitative et budgétaire, alors que nos services douaniers souffrent déjà du manque d'informaticiens au sein de chaque centre, mais également dans les Directions Régionales.

### I – La gestion des informaticiens :

L'administration a justifié les recrutements de contractuels par l'absence de candidatures lors des différentes enquêtes menées par la DG. Or, il s'avère que l'administration elle-même organise cette pénurie :

- D'une part, les postes de TSI régionaux sont ouverts uniquement aux agents de catégorie B ou C détenant la qualification de PAU ou programmeur. Ce qui revient à dire que ni les analystes ni les PSE (de catégorie A) ne peuvent postuler sur ces emplois, car la DG ne tient pas à ce que des programmeurs-système aillent dans les DR afin, dit-elle, de ne pas disperser les connaissances informatiques de haut niveau. Ainsi, a-t-elle recours à des contractuels pour occuper les emplois au sein des directions régionales. Nous avons fait remarquer à l'administration qu'un problème de sécurité informatique se posait, notamment avec les recrutements

PACTE, dès lors que l'agent, même s'il a vocation à être titularisé, n'est pas assermenté, n'est donc pas douanier tant qu'il n'est pas titulaire... Et pourtant, il possède bien toutes les « clés virtuelles » de la " maison " douane (!!!).

**Commentaires de l'USD-FO :**

*Nous avons réaffirmé nos revendications auprès de la DG d'ouvrir les postes de TSI aux agents informaticiens détenant la qualification de PSE. En s'y opposant, elle tarit le vivier des agents pouvant prétendre à rejoindre ces résidences et organise ainsi elle-même la pénurie dont elle se plaint.*

*On rappellera à cet égard que, sur le sujet connexe du régime indemnitaire évoqué lors de la réunion de novembre 2011, la sous-directrice du personnel avait déclaré ne pas être opposée à ouvrir les primes de second niveau aux TS2I.*

*En revanche, l'administration a refusé la proposition tendant à relancer le concours de contrôleur programmeur qui aurait pu devenir un concours de contrôleur PSE.*

L'administration nous a proposé, **en séance**, une règle de mutation des agents informaticiens :

- si un agent (anciennement informaticien) appartient à une résidence mais sur un poste administratif et postule, au sein de la même résidence, sur un poste TAI, il sera alors prioritaire pour prendre ce poste par rapport aux autres agents, même si ces derniers sont TAI. De plus, certaines Organisations Syndicales voulaient que ces agents, mutés d'une résidence administrative à une résidence TAI, ne perdent pas leurs points d'ancienneté à la résidence.

**Commentaires de l'USD-FO :**

*Nos collègues non informaticiens qui sont mutés au sein d'une même interrégion mais sur des résidences différentes (de CO en SU ou inversement) voient leurs points d'ancienneté de résidence retomber à zéro. Par équité entre tous les personnels douaniers, nous avons demandé à ce que la même règle soit appliquée à tous.*

- Pour les postes de TSI, l'administration souhaite, dans la mesure où aucun informaticien n'en fait la demande, offrir le poste à un agent non informaticien douanier. Celui-ci devrait alors envoyer une demande à C/3, chargé d'apprécier "l'appétence" du candidat à l'informatique, ses formations, sa motivation et choisira l'attributaire du poste. Ensuite, l'agent sera affecté s'il obtient la qualification adéquate. Dans l'hypothèse où l'agent n'obtiendrait pas la qualification, soit l'administration lui permettra de la repasser, soit il réintégrera sa résidence d'origine, sans passer par le tableau des mutations. Dans cette

deuxième hypothèse, il conservera ses points d'ancienneté de résidence comme s'il ne l'avait jamais quittée.

#### **Commentaires de l'USD-FO :**

*Lors du dernier groupe de travail mutation, nous avons vu la liste des postes à profil s'allonger d'une façon telle que de nombreux postes sont maintenant très difficiles à obtenir par les collègues qui ne détiendraient pas une quelconque formation ou qualification.*

*Force ouvrière est opposée à l'extension infinie des postes à profil dans la mesure où les agents sont ainsi enfermés dans une " filière " dont ils auront beaucoup de mal à sortir.*

*Ainsi, avons-nous fait savoir à l'administration que nous ne souhaitons pas ce système de gestion des personnels pour les informaticiens douaniers.*

*S'agissant de la promotion professionnelle des informaticiens, nous avons défendu la parité de traitement avec les autres douaniers, les informaticiens ayant droit aux mêmes perspectives de carrière. L'on regrettera à cet égard que la préparation à la sélection d'IP2 ne soit pas assortie, à l'intention de ces derniers, soit d'une formation complémentaire dans le cadre du pré-stage, soit d'une épreuve spécifique les concernant.*

## **II – La formation :**

S'agissant de la formation des personnels dans les centres (CID et DNSCE), une moyenne de cinq jours / an / agent a été dispensée.

S'agissant des personnels TSI, l'effort de formation à Windows 7 va se concentrer sur une journée à la DI. L'administration a jugé inutile de dispenser la formation à ce système d'exploitation sur plusieurs jours.

#### **Commentaires de l'USD-FO :**

*A l'heure où notre administration utilise de plus en plus l'outil informatique et dans un contexte de nécessaire mise à niveau de nos postes de travail, la technicité du travail de TSI, de plus en plus élevée, appelle une formation à la hauteur. Pourtant, il semblerait que l'administration joue la formation de ces agents à l'économie en leur donnant, de ce point de vue, le strict minimum.*

*De plus, les TSI n'ont pas facilement accès aux formations qualifiantes. Si la DG n'a pas communiqué sur le ratio de jours FP en ce qui les concerne, c'est qu'il est fort probable que cette statistique est inférieure à 5jours/agent. Par ailleurs, nous avons dénoncé le fait que certaines prétendues formations ne sont en réalité que des journées d'information.*

## FORCE OUVRIÈRE

---

\*  
\*   \*  
\*

A l'heure où l'avenir de la douane se joue, en partie, sur sa capacité à concevoir et à développer un outil informatique permettant d'accompagner les réformes de structures sans précédent de ces dernières années, les réductions des effectifs qui en résultent ainsi que la mutation progressive des méthodes de travail dans les deux branches de fonctions, il apparaît indispensable de mettre en place une gestion des ressources humaines dans ce secteur qui soit à la hauteur des défis que notre administration doit relever simultanément. Pour ce faire, il convient de promouvoir des actions de nature à préserver et renforcer l'attractivité des carrières informatiques, afin de maintenir un niveau qualitatif et quantitatif de recrutement dans cette filière qui, à bien des égards, constitue, avec quelques autres, l'une des clefs de voûte de la pérennité des missions douanières.

Ce point de vue semble correspondre à la vision exprimée par M. BONNET qui a fait valoir que la DG n'entendait pas diminuer la ressource informatique, considérant que celle-ci n'est pas une fonction support... Mais peut être conviendrait-il de sensibiliser à ce sujet les RBOP !

Quoi qu'il en soit, pour l'USD-FO, il convient d'adopter une politique de gestion du personnel incitative et lisible, fondée sur des décisions simples et cohérentes... Au terme de ces deux groupes de travail consacrés à ce thème la pertinence des orientations n'est pas toujours au rendez-vous...